



Indivision, donation-partage

Par **GR20**, le **07/08/2014** à **15:59**

Bonjour.

Dans le cadre d'une donation partage de mes beaux parents, ma femme va être propriétaire d'une maison après avoir payé la soulte due à ses deux soeurs.

Question 1:

Mon beau père peut-il "revendiquer" un usufruit de la maison, qui pourrait être un loyer par exemple?

Question 2:

Cette maison était en indivision avec le frère de mon beau père qui habite dans une autre maison également en indivision. Avant de faire sa donation partage à ses 3 filles et après estimation de chacune des maisons, chaque frère est devenu propriétaire à part entière de sa maison. Dans les actes notariés qui ont suivis ma belle mère se trouve avoir 25 % de la maison qui revient à mon beau père.

Comment se fait-il que la maison ne soit pas revenu en bien propre à mon beau père?

En espérant avoir été clair, merci de vos réponses.

Rémi Frappier